

Compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023 (séance de 18h45)

Président : M. Maurice DUSSOLLIER

Secrétaire de séance : Mr Gilles CASTILLO

Présent(e)s : M. Agostinho AZEVEDO, M. Gilles CASTILLO, M. Frédéric CLAVEL, Mme Vanessa DAUZET, M. Eric DELALONDE, M. Maurice DUSSOLLIER, M. Yohan NOEL, M. André PESANDO.

Absentes : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, Mme Céline CLAVERIE, Mme Paula KONING

Ordre du jour

- Route Européenne d'Artagnan : convention entre la commune et la CCAM
- Questions diverses

Route Européenne d'Artagnan : convention entre la commune et la CCAM

M. le Maire présente la convention portant autorisation de balisage, d'entretien et d'inscription au PDIPR de l'itinéraire équestre « Route des Mousquetaires »

La convention est établie pour une durée de 7 ans.

La Commune donne son accord à la Communauté de Communes :

- pour implanter le balisage et le fléchage nécessaire à l'identification de l'itinéraire « la Route des Mousquetaires » selon le tracé précisé dans le plan joint à la présente ;
- pour demander une inscription de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) des Hautes-Pyrénées auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

La Commune s'engage à :

- laisser la libre circulation des piétons, VTT et chevaux sur l'itinéraire dont les plans sont joints en annexe et autoriser le passage sur les parcelles annexées ;
- à entretenir cet itinéraire de manière à permettre aux pratiquants de pouvoir l'utiliser (piéton, VTT, cavaliers) et à le maintenir en bon état durant un minimum de 7 ans ;
- signer les conventions de passage avec les propriétaires de parcelles privées traversées par la route des Mousquetaires sur le territoire de la Commune.

La Communauté de Communes, au titre de sa compétence, s'engage :

- à baliser l'itinéraire équestre (dont les plans sont annexés à la présente convention) ;
- à assurer la fourniture des éléments de balisage ;
- à assurer le remplacement du balisage en cas de dégradation ou de perte.

Le conseil après délibération, par 6 voix pour, 1 voix contre (Frédéric CLAVEL) et 1 abstention (Agostinho AZEVEDO),

- autorise la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune
- autorise la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe
- s'engage à entretenir l'itinéraire

Contrat vente d'herbe

M. le Maire propose de passer un contrat de vente d'herbe sur pied pour les parcelles communales enherbées. Cela permet d'entretenir les terrains et d'éviter le broyage des végétaux par l'employé communal. Parcelles concernées : C 688 d'1 ha, ZI 9 de 3 ha 87 a et C 739 d'1 ha 72 a 9 ca.

Parmi les agriculteurs contactés, un seul a répondu favorablement, M. CASTAINGS Christophe de LAMAYOU. Le conseil décide de finaliser le contrat de vente d'herbe pour 2023 avec cet exploitant. Le prix de vente de l'herbe est fixé à 10 euros la botte.

Questions diverses

Projet Café associatif

Une rencontre avec l'association Rivages a eu lieu le mardi 6 juin. Etaient présents : Céline CLAVERIE et Eric DELALONDE ainsi que Fanny LAMORA LAVERGNE et Céline GUIMARD. Objet de cette rencontre : solliciter un accompagnement à l'élaboration et à la structuration du projet.

L'association Rivages propose un accompagnement pour la constitution de l'association (prestation gratuite) mais aussi la prise en charge et l'animation d'une réunion ouverte à la population pour l'élaboration du projet.

Rivages doit présenter un devis pour cette prestation.

Entretien des parcelles contiguës entre voisins

Il est fait état de problèmes de voisinage liés à un défaut d'entretien des propriétés en limite séparative des parcelles. Des actions d'information et de médiation s'avèrent nécessaires pour répondre à ces tensions.

Fin du conseil municipal à 19h45.